

Contexte :

L'EFSA a constaté que le CIPC pourrait être dangereux pour la santé, raison pour laquelle l'homologation du produit n'a pas été prolongée dans l'UE. Les pays membres de cette dernière ont l'obligation de retirer l'homologation de tous les produits phytosanitaires contenant du CIPC d'ici le 8 janvier 2020. Les éventuels délais transitoires ne doivent pas aller au-delà du 8 octobre 2020.

La réévaluation est aussi en cours en Suisse. Swisspatat soutient cette manière de procéder, car la substance pourrait être dangereuse pour la santé selon l'état actuel des connaissances. L'homologation du CIPC sera probablement retirée au début 2020 et l'utilisation devrait rester autorisée jusqu'à l'été prochain (2020) au plus tard.

Pourquoi emploie-t-on des inhibiteurs de germination ?

Le chlorpropham est employé pour la conservation de longue durée des pommes de terre, afin d'éviter qu'elles ne germent au printemps et que la fécule se transforme en sucre, ce qui peut contribuer à la formation d'acrylamide en cas de traitement des pommes de terre à haute température. Le CIPC est donc utilisé pour éviter une baisse de la qualité ainsi que des pertes.

Que fait la branche ?

La branche teste des alternatives depuis quelques années en collaboration avec les stations de recherche Agroscope et avec la HAFL. Ces essais visent trois axes principaux :

a) Examen de substances actives alternatives

Des alternatives pour inhiber la germination sont testées, telles des huiles végétales (p. ex. menthe, orange, œillet) ou l'éthylène. Ce gaz présent naturellement dans la nature est p. ex. produit par les fruits mûrs.

Les inhibiteurs biologiques de germination ne sont néanmoins pas aussi efficaces que les produits chimiques de synthèse et leur utilisation (dosage, méthode) est plus compliquée et exigeante. Des essais supplémentaires sont nécessaires.

b) Tests de nouvelles variétés

Lorsque de nouvelles variétés sont testées, leur aptitude au stockage au froid à 4 ou 6°C est particulièrement examinée, car cela évite qu'elles ne germent trop rapidement. La sélection de variétés de pommes de terre est néanmoins un processus à long terme et prend un certain temps.

c) Culture anticipée

L'idée est d'anticiper la culture de pommes de terre afin d'utiliser la marchandise stockée moins longtemps au printemps et de pouvoir travailler plus rapidement avec la matière première de la nouvelle récolte. En Suisse, cela n'est néanmoins possible qu'en culture couverte sous film (tunnel), ce qui engendre d'autres problèmes (p. ex. plus de plastique dans l'environnement).

À quoi faut-il veiller en cas d'interdiction du CIPC en Suisse ?

La branche suisse des pommes de terre soutient le retrait de l'homologation du CIPC, car ce dernier pourrait être dangereux pour la santé selon l'état actuel des connaissances. Il s'agit d'une nouvelle situation : les méthodes de mesure sont de plus en plus précises et l'on dispose aujourd'hui de nouvelles connaissances. Par précaution, il vaut mieux réagir tôt que tard.

Contrairement à l'UE dans laquelle le produit 1.4-sight offre une alternative, il n'existe actuellement aucun produit en Suisse permettant de remplacer entièrement le CIPC.

Il en découle des conflits d'objectifs pour la branche. D'un côté, nous avons besoin de produits efficaces pour pouvoir conserver et transformer les pommes de terre plus longtemps et maintenir ainsi la part de la marchandise indigène.

Nous ne pouvons néanmoins pas transformer la quantité de marchandise indigène sans nouvel inhibiteur de germination. Nous avons donc besoin d'un produit afin de sauvegarder la valeur ajoutée.

Comment gérer la contamination future par les résidus dans les entrepôts, sur les paloxs, etc. ?

Swisspatat organisera trois demi-journées d'information pour les entrepositaires de pommes de terre dans toute la Suisse pendant le premier trimestre 2020. Les sujets suivants y seront abordés :

- Information sur la situation actuelle de l'homologation ;
- Information sur les valeurs limites en vigueur ;
- Information et expériences concernant le nettoyage d'entrepôts et de caisses pour éviter les futures contaminations.

Des questions ?

Le secrétariat de swisspatat reste à votre disposition pour toute question.

Christine Heller, Gérante

Tél. 031 385 36 50, heller@swisspatat.ch